

L'EXISTENCE D'UNE PROTECTION DANS UN AUTRE PAYS

Formatrice : Chloé Viel

Niveau et pré-requis : Maîtriser les « Fondamentaux de la demande d'asile » et avoir trois mois d'expérience régulière du droit d'asile.

Durée : 3 heures

Objectifs :

- Maîtriser la variété des cadres juridiques
- Adapter sa pratique aux particularités d'espèce
- Saisir les enjeux procéduraux propres à chaque situation
- Activer les bons leviers pour éviter l'irrecevabilité

Moyens pédagogiques :

La méthode pédagogique se veut interactive et adaptable au profil et au niveau des stagiaires. Elle envisage des apports théoriques illustrés de cas concrets pour confronter au mieux les connaissances techniques à la pratique.

La présentation orale est accompagnée de supports numériques qui sont ensuite transmis aux participants par voie dématérialisée.

Modalités d'évaluation :

Des études de cas et un questionnaire permettront d'évaluer les connaissances acquises au cours de la session

Chloé VIEL

Conseil et formation en droit d'asile

Contact : 06 88 00 68 17 / cviel.formation@mailo.com

N° SIRET : 904 610 854 00021

N° de déclaration d'activité : 52720247572

N° de certification Qualiopi : 303911-2

Programme :

I – LES GRANDS PRINCIPES

- Irrecevabilité et objectifs européens
- L'irrecevabilité en droit français
- Les obligations de l'Ofpra et de la CNDA

II – L'EXISTENCE D'UNE PROTECTION DANS UN ÉTAT DE L'UNION

- Les protections concernées
- Identifier l'existence de cette protection
- Analyser l'effectivité de cette protection
- Peut-on faire renoncer à la protection existante ?

III – L'EXISTENCE D'UNE PROTECTION DANS UN AUTRE PAYS

- Distinction selon l'entité de protection
- L'effectivité de la protection
- L'examen de la réadmissibilité dans le pays de protection

IV – LE TRANSFERT DE PROTECTION

- Principes et procédure
- Limites